

APPEL D'EXPRESSION D'INTÉRÊT POUR LES CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TIR À L'ARC CANADA

Tir à l'arc Canada, l'organisme national de sport dédié à la promotion et au développement du tir à l'arc à travers le Canada, est heureux d'annoncer l'ouverture du processus annuel de mise en candidature pour les postes au sein de son conseil d'administration. Le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada est élu par les associations provinciales et territoriales de Tir à l'arc Canada et est composé d'un président, d'un V.-P. Finance et Administration, de quatre postes de directeurs non désignés et d'un directeur des athlètes de l'équipe nationale.

Cette année, le poste de président, deux directeurs non désignés et le directeur des athlètes sont ouverts à la nomination, chacun pour un mandat de quatre ans. Les élections au conseil d'administration auront lieu lors de l'assemblée annuelle de Tir à l'arc Canada qui se tiendra par vidéoconférence le 22 août 2023, à 19 h 30 HNE.

Compétences de base des membres du conseil d'administration

Le Comité des nominations recherche des candidats ayant des antécédents, des capacités et des perspectives diversifiés, qui possèdent les aptitudes et les compétences nécessaires pour compléter les capacités et les compétences du conseil d'administration. Bien que la connaissance du sport du tir à l'arc soit considérée comme un atout, les compétences de base qui devraient idéalement se refléter dans les candidats présentés sur la liste des candidats sont les suivantes :

- Sens financier et expertise comptable (requis pour le vice-président des finances et de l'administration) ;
- Connaissance de la planification stratégique et commerciale ;
- Compétence en matière d'événements sportifs ;
- Collecte de fonds et développement de partenariats ;
- Compétence en matière de gouvernance et de politique ;
- Expérience au sein de conseils d'administration d'organismes à but non lucratif ou d'autres formes de leadership organisationnel ;
- Aptitude avérée à bien communiquer et à travailler en collaboration.

Le rôle du directeur des athlètes est d'être le porte-parole des archers canadiens d'élite, en s'assurant que leurs points de vue, commentaires et opinions parviennent au conseil d'administration et à la direction du programme. Le directeur des athlètes présidera le Conseil des athlètes de Tir à l'arc Canada.

Obligations du conseil d'administration

Les objectifs principaux du Conseil sont d'établir la direction stratégique de Tir à l'arc Canada, de développer et d'approuver les politiques et les procédures, d'assurer la santé financière de l'organisation, de gérer et de superviser les opérations, d'assurer des relations positives avec les membres et les parties prenantes, et d'accomplir d'autres tâches qui sont dans le meilleur intérêt de Tir à l'arc Canada.

Le conseil d'administration se réunit au minimum quatre fois par an, deux fois en personne et deux fois par téléconférence, et est élu pour un mandat de quatre ans. Pour plus d'informations sur la gouvernance de notre conseil d'administration, cliquez ici : <https://archerycanada.ca/about-us/governance/>

Admissibilité pour être président, directeur non désigné ou directeur des athlètes

Un candidat à la nomination au Conseil d'administration doit satisfaire aux qualifications énoncées à l'article 24 des [règlements de Tir à l'arc Canada](#). Les candidats admissibles doivent être âgés d'au moins 18 ans, résider au Canada et être inscrits comme Registrant de Tir à l'arc Canada par l'entremise d'une des associations provinciales ou territoriales membres. Il n'est pas nécessaire pour un directeur du conseil d'administration d'être un archer actif ou d'avoir de l'expérience dans le sport, bien que ce soit un atout. Pour être admissible à l'élection d'un directeur des athlètes, une personne doit répondre aux critères suivants et doit également être ou avoir été membre de l'équipe nationale de la Corporation. Nous nous engageons à accroître la diversité de notre conseil d'administration en recrutant activement et intentionnellement des personnes représentatives de la société canadienne et de notre communauté sportive.

Expression d'intérêt

Les personnes qualifiées intéressées à se joindre au Conseil d'administration de Tir à l'Arc Canada doivent remplir le [formulaire d'expression d'intérêt](#) et y joindre un curriculum vitae avant le 30 juin 2023. La liste finale des candidats sera diffusée un mois civil avant la date de l'assemblée annuelle.

Processus de nomination au conseil d'administration

Après la date limite de dépôt des candidatures, la comité des candidatures examinera toutes les candidatures reçues afin de s'assurer qu'elles répondent aux qualifications minimales requises pour un poste d'administrateur et qu'une liste équilibrée de candidats est présentée aux membres.

Tous les membres du Conseil d'administration doivent annuellement être membres de l'une des associations provinciales et territoriales de Tir à l'arc Canada. Tout candidat provenant de l'extérieur du sport devra s'inscrire auprès de l'association appropriée et le Comité des nominations cherchera à obtenir l'appui d'un membre approprié. Tout candidat qui devra, au minimum, soumettre un Formulaire de demande de présélection, une référence professionnelle et une vérification approfondie des Renseignements sur les politiques (E-PIC), conformément à la Politique de présélection de Tir à l'arc Canada.

La liste finale des candidats sera diffusée et publiée au moins 30 jours avant l'AGA.

Toute question concernant le présent appel d'expression d'intérêt peut être adressée à kbalisch@archerycanada.ca

Nous remercions à l'avance tous les candidats intéressés de nous faire parvenir leur candidature.